

Annexe 13

Modèle de procès-verbal résultats CCP des contractuels ATPSS de Guyane

SCRUTIN DU 8 DÉCEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 06 12 2022, le bureau de vote [central] réuni le jeudi 8 décembre 2022, à 14 heures 00, au Rectorat de Guyane site Troubiran, proclame les résultats électoraux suivants :

A. Composition du bureau de vote

Président BVE	TROCHIMARA	EDITH	
Secrétaire BVE	PALMOT	NADINE	
Secrétaire suppléant BVE	JOHN	ANITA	
Délégué de liste BVE	LARCHER	BAPTISTE	FO
Délégué de liste BVE	SANCHEZ	MAXIME	FO
Délégué de liste BVE	LOUBET	ANNE	CFTC
Délégué de liste BVE	LAGREZE	SABINE	SUD
Délégué de liste BVE	CRETTE	ALEXANDRA	SUD
Délégué de liste BVE	LENFANT	GERARD	SNAPEN
Délégué de liste BVE	CAPE	RAYMONDE	UNSA Education
Délégué de liste BVE	BRIQUET	PASCAL	UNSA Education
Délégué de liste BVE	SANTUCCI	ETIENNE	STC Education
Délégué de liste BVE	LUCIANI	JEAN-PIERRE	STC Education
Délégué de liste BVE	BOUVIER	LAURENT	Action et Démocratie CFE-CGC
Délégué de liste BVE	LALOUETTE	PHILIPPE	FSU
Délégué de liste BVE	MORELLO	NADINE	SNALC
Délégué de liste BVE	MOSER	OLIVIER	SNALC
Délégué de liste BVE	CANARD	FRANCINE	SNCL-SIES- SAGES

B. Résultats du dépouillement

Données générales

Nombre des électeurs inscrits :	107
Nombre des votants :	40
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	4
Nombre de suffrages valablement exprimés :	36

Listes en présence

Listes en présence	FNEC FP FORCE OUVRIERE	CFTC ENS PUBLIC ET RECHERCHE	SUD EDUCATION SOLIDAIRES	SNAPEN	UNSA	SINDICATU DI I TRAVAGLIADORI CORSI	ACTION ET DEMOCRATIE CFE-CGC	FSU	SNALC	SNCL-SIES-SAGES
Nombre de voix	1	0	1	0	18	0	0	13	2	1
Nombre de sièges					1			1		

C. Calcul du nombre de sièges attribués à chaque liste en présence

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) = 18

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
FNEC FP FORCE OUVRIERE	
CFTC ENS PUBLIC ET RECHERCHE	
SUD EDUCATION SOLIDAIRES	
SNAPEN	
UNSA	1
SINDICATU DI I TRAVAGLIADORI CORSI	
ACTION ET DEMOCRATIE CFE-CGC	
FSU	
SNALC	
SNCL-SIES-SAGES AUTONOMES ET INDEPENDANTS	

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE (**A**) sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir (**B**) répartis selon la règle du QE = 1

Nombre de sièges restant à pourvoir (**B**) – (**A**) = 1

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyenne (PFM) si nécessaire :

Attribution du siège n°

Listes en présence	Plus forte moyenne
FNEC FP FORCE OUVRIERE	
CFTC ENS PUBLIC ET RECHERCHE	
SUD EDUCATION SOLIDAIRES	
SNAPEN	
UNSA	
SINDICATU DI I TRAVAGLIADORI CORSI	
ACTION ET DEMOCRATIE CFE-CGC	
FSU	13
SNALC	
SNCL-SIES-SAGES AUTONOMES ET INDEPENDANTS	

La liste FSU a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n°1.

Résultats :

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
FNEC FP FORCE OUVRIERE	
CFTC ENS PUBLIC ET RECHERCHE	
SUD EDUCATION SOLIDAIRES	
SNAPEN	
UNSA	1
SINDICATU DI I TRAVAGLIADORI CORSI	
ACTION ET DEMOCRATIE CFE-CGC	
FSU	1
SNALC	
SNCL-SIES-SAGES AUTONOMES ET INDEPENDANTS	

D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus

Titulaires	
Suppléants	

E. Observations

--

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CCP des contractuels ATPSS de Guyane

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00	au 08/12/2022 à 17h00
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 107	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées 10
B. Nombre de votants	B = 40		Nombre de sièges à pourvoir P = 2
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 4		Quotient électoral (2 décimales)
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 36		$G = \frac{D}{P} = \frac{36}{2} = 18,00$

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

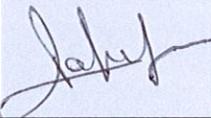
Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
TROCHIMARA Esim	Présidente	
PALLOTT Nadine	Secrétaire	
CAPE Raymond	Délégué de liste	
LAGREZE Sabine	Délégué de liste	
BRICQUE Pascal	Délégué de liste	
LORCHER Barthol	Délégué liste	
MORELLO Nadine	Délégué liste	
MOSEN Olivier	Délégué liste	

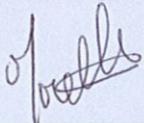
RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00		au 08/12/2022 à 17h00	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 107	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées 10		
B. Nombre de votants	B = 40		Nombre de sièges à pourvoir P = 2		
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 4		Quotient électoral (2 décimales)		
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 36		$G = \frac{D}{P} = \frac{36}{2} = 18,00$		

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			Nombre d'élus titulaires par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège	
FNEC FP FORCE OUVRIERE	FO-FNECFP	1	0				0
CFTC ENS. PUBLIC ET RECHERCHE	CFTC	0	0				0
SUD éducation - Solidaires	SUD	1	0				0
SNAPEN	SNAPEN	0	0				0
UNSA Education	UNSA Education	18	1				1
SINDICATU DI I TRAVAGLIADORI CORSI	STC Education	0	0				0
Action & Démocratie CFE-CGC	Action et Démocratie CFE-CGC	0	0				0
FSU - Engagé.es pour les contractuel.les !	FSU	13	0	1° - 13,00			1
SNALC De l'école au supérieur	SNALC	2	0				0
Sncl - Sies - SAGES AUTONOMES et INDEPENDANTS		1	0				0

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :			
Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)
SNCL-SIES-SAGES	SIES	SIES	46,00 %
SNCL-SIES-SAGES	SNCL	SNCL	53,00 %
SNCL-SIES-SAGES	SAGES	SAGES	1,00 %

F. Emargements

	Président BVE	TROCHIMARA	EDITH	
	Secrétaire BVE	PALMOT	NADINE	
×	Secrétaire suppléant BVE	JOHN	ANITA	
	Délégué de liste BVE	LARCHER	BAPTISTE	
×	Délégué de liste BVE	SANCHEZ	MAXIME	
×	Délégué de liste BVE	LOUBET	ANNE	
	Délégué de liste BVE	LAGREZE	SABINE	
×	Délégué de liste BVE	CRETTE	ALEXANDRA	
×	Délégué de liste BVE	LENFANT	GERARD	
	Délégué de liste BVE	CAPE	RAYMONDE	
	Délégué de liste BVE	BRIQUET	PASCAL	
×	Délégué de liste BVE	SANTUCCI	ETIENNE	

x	Délégué de liste BVE	LUCIANI	JEAN- PIERRE	
x	Délégué de liste BVE	BOUVIER	LAURENT	
x	Délégué de liste BVE	LALOUETTE	PHILIPPE	
	Délégué de liste BVE	MORELLO	NADINE	
	Délégué de liste BVE	MOSER	OLIVIER	
x	Délégué de liste BVE	CANARD	FRANCINE	

